

## Réunion du conseil d'administration 29 septembre 2022, Procès-verbal Burlington (Ontario)

### Conseil d'administration :

John Burke, CRIC (vice-président)
Marty Baram, CRIC
Normand Beaudry
Tim D'Souza
Richard Dennis, CRIC
Jennifer Henry
Ben Rempel
Jyoti Sing

### **Direction:**

John Murray, président et chef de la direction Russ Harrington, chef des opérations Michael Huynh, directeur, Conduite professionnelle Chris May, directeur, Affaires publiques et communications Cathy Pappas, directrice, Inscriptions Beata Pawlowska, directrice, NREP Joyce Chow Ng, contrôleuse, Finances

Jina Dhother, adjointe au président et chef de la direction/adjointe au chef des opérations et secrétaire de séance

Alexis Graham, directrice, Politique et programmes sociaux et discrétionnaires, IRCC et observatrice ministérielle

### **Invités:**

Lynn Stivaletti, Goodman Mintz, LLP Al Lambert, président, Alan Lambert and Associates Heather Lannigan, consultante en ressources humaines

### Excusé:

Stan Belevici, CRIC (président)

### SOMMAIRE DES RÉSOLUTIONS ET MESURES DISCUTÉES

### Liste des résolutions

Nº du point	Point à l'ordre du jour	Sujet	Motion
2	Ordre du jour	IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour de la réunion soit par la présente approuvé.	1

N° du point	Point à l'ordre du jour	Sujet	Motion
3	Résolutions en bloc	IL EST RÉSOLU QUE les résolutions en bloc de la réunion soient par la présente approuvées.	2
4	États financiers vérifiés	IL EST RÉSOLU QUE: [1] l'ébauche des états financiers vérifiés du Collège correspondant à la période du 23 novembre 2021 au 30 juin 2022, accompagnée du rapport de l'auditeur indépendant, chacun des documents sous la forme présentée au conseil d'administration (CA), soient par la présente approuvés;	3
		[2] 2 administrateurs soient par la présente autorisés à signer le bilan faisant partie desdits états financiers afin de témoigner d'une telle approbation et ordonnés de le faire.	
5	Politiques de mentorat (pratique supervisée)	IL EST RÉSOLU QUE:  [1] la Politique sur le programme de la pratique supervisée, sous la forme présentée au CA, soit par la présente approuvée;  [2] la Politique sur l'évaluation de la pratique supervisée et la notation, sous la forme présentée au CA, soit par la présente approuvée;  [3] le personnel du Collège soit par la présente autorisé à appliquer et à percevoir les frais rattachés au programme de 665 \$ par mentoré et des frais administratifs de 150 \$, le cas échéant, et qu'il lui soit ordonné de le faire.	4
7	Guide d'interprétation du Code de déontologie – Processus de consultation proposé	Il EST RÉSOLU QUE la création d'un groupe de travail au mandat restreint, selon les modalités présentées au CA, afin qu'une consultation supplémentaire soit menée auprès des parties prenantes en vue d'achever le Guide d'interprétation du Code proposé par le Collège, soit par la présente approuvée.	5
8	Nomination de membres supplémentaires au Comité de la gouvernance et des mises en candidature	IL EST RÉSOLU QUE N. Beaudry et J. Burke, CRIC, soient par la présente nommés au Comité de la gouvernance et des mises en candidature (CGMC), chacun siégeant jusqu'à la nomination de son successeur.	6
9	Assemblée inaugurale des titulaires de permis	IL EST RÉSOLU QUE, conformément au Règlement administratif, l'assemblée inaugurale des titulaires de permis ait lieu le	7

N° du point	Point à l'ordre du jour	Sujet	Motion
		1 <sup>er</sup> décembre 2022, à partir de 13 h, HE, à l'hôtel Holiday Inn Toronto International Airport.	
10	Rapport annuel du Collège	IL EST RÉSOLU QUE [1] Le Rapport annuel 2021-2022 du Collège soit approuvé tel qu'il est présenté; [2] Le personnel du Collège soit par la présente enjoint à déposer immédiatement ce rapport auprès du ministre.	8
11	Principes en matière de rémunération	<b>IL EST RÉSOLU QUE</b> les principes en matière de rémunération soient approuvés tels qu'ils sont présentés.	9
12	Réunion du CA tenue à huis clos	IL EST RÉSOLU QUE la réunion se poursuive à huis clos à 14 h 37, HE.	10
13	Obligation légale d'examiner le rendement des dirigeants du Collège	IL EST RÉSOLU QUE le processus proposé visant à respecter l'obligation légale d'examiner le rendement des dirigeants du Collège soit par la présente approuvé tel qu'il est présenté.	11
13	Examen en séance publique des motions adoptées à huis clos par le CA	IL EST RÉSOLU QUE: [1] Toutes les motions adoptées à huis clos soient examinées par la présente en séance publique de la réunion; [2] La réunion du CA se poursuive en séance publique.	12
13	Clôture de la séance à huis clos de la réunion du CA	IL EST RÉSOLU QUE la séance à huis clos prenne fin et que la réunion soit à nouveau une séance publique.	13
14	Ajournement	IL EST RÉSOLU QUE la réunion soit par la présente ajournée à 15 h 54, heure de l'Est (HE).	14

La réunion du CA est tenue en séance publique à 10 h 30, HE.

J. Burke, vice-président du CA, préside la réunion en l'absence de S. Belevici.

Le président reconnaît que les terres sur lesquelles a lieu la réunion font partie des terres et territoires visés par un traité et appartenant à la bande des Mississaugas de Credit.

### 1. **AFFAIRES**

a) Ouverture de la séance

Le président déclare qu'il y a quorum et que la réunion est dûment constituée pour la conduite des affaires à 13 h 3, HE.

Avec le consentement des participants à la réunion, J. Dhother agit comme secrétaire de séance.

### b) Déclaration de conflit d'intérêts

Le président demande de déclarer tout conflit d'intérêts concernant les points à l'ordre du jour. Aucun n'est déclaré.

### ORDRE DU JOUR

Motion présentée par J. Henry et appuyée par T. D'Souza:

IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour de la réunion soit par la présente approuvée telle qu'il est présenté.

### **RÉSOLUTION ADOPTÉE**

### 2. **RÉSOLUTIONS EN BLOC**

Motion présentée par N. Beaudry et appuyée par R. Dennis :

IL EST RÉSOLU QUE les résolutions en bloc de la réunion soient par la présente approuvées.

### **RÉSOLUTION ADOPTÉE**

### **ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS/NOMINATION DES AUDITEURS** 3.

L. Stivaletti, CPA, CA examine l'ébauche des états financiers vérifiés du Collège des consultants en immigration et en citoyenneté (Collège) pour la période du 23 novembre 2021 au 30 juin 2022 et répond aux questions des administrateurs.

Motion présentée par M. Baram et appuyée par J. Singh:

# **IL EST RÉSOLU QUE:**

- [1] l'ébauche des états financiers vérifiés du Collège correspondant à la période du 23 novembre 2021 au 30 juin 2022, accompagnée du rapport de l'auditeur indépendant, chacun des documents sous la forme présentée au CA, soient par la présente approuvés;
- [2] 2 administrateurs soient par la présente autorisés à signer le bilan faisant partie desdits états financiers afin de témoigner d'une telle approbation et ordonnés de le faire.

## **RÉSOLUTION ADOPTÉE**

### **POLITIQUES SUR LE MENTORAT (PRATIQUE SUPERVISÉE)** 4.

B. Pawlowska examine la Politique sur le programme de la pratique supervisée, la Politique sur l'évaluation de la pratique supervisée et la notation ainsi que les frais applicables rattachés au programme. Le Programme de mentorat pour les nouveaux titulaires de permis (volet de la pratique supervisée) est obligatoire pour les nouveaux titulaires de permis dont la Lettre d'autorisation a été délivrée le ou après le 1er juillet 2022.

Le manque d'une composante d'expérience pratique avait été signalé comme étant une lacune importante dans le processus de délivrance de permis du Collège. Le travail sous la supervision d'un titulaire de permis d'expérience présente des avantages indéniables pour un nouveau titulaire de permis, y compris :

- le transfert des connaissances pour développer des compétences sous-jacentes;
- l'établissement de la fierté et de la confiance envers la profession;
- l'établissement d'un sentiment d'appartenance;
- l'appui dans le cadre de l'apprentissage et du perfectionnement au sein de la profession, à tous les niveaux;
- le développement des compétences de base critiques dont les titulaires de permis ont besoin pour réussir;
- l'établissement d'une continuité et de relations entre les titulaires de permis d'expérience et les nouveaux titulaires de permis.

Le Programme de mentorat pour les nouveaux titulaires de permis du Collège est maintenant prêt à être lancé, sous forme de projet pilote, à l'automne 2022. Après avoir effectué des recherches approfondies sur des programmes d'expérience pratique similaires utilisés dans le cadre d'autres professions, le personnel du Collège recommande également que les frais suivants soient appliqués pour soutenir le Programme de mentorat pour les nouveaux titulaires de permis (volet de la pratique supervisée) :

Frais rattachés au programme : 665 \$ par mentoré

Frais administratifs: 150 \$

Motion présentée par N. Beaudry et appuyée par B. Rempel:

# **IL EST RÉSOLU QUE:**

- [1] la Politique sur le programme de la pratique supervisée, sous la forme présentée au CA, soit par la présente approuvée;
- 2) la Politique sur l'évaluation de la pratique supervisée et la notation, sous la forme présentée au CA, soit par la présente approuvée;
- [3] le personnel du Collège soit par la présente autorisé à appliquer et à percevoir les frais rattachés au programme de 665 \$ par mentoré et des frais administratifs de 150 \$, le cas échéant, et qu'il lui soit ordonné de le faire.

# **RÉSOLUTION ADOPTÉE**

### 5. MISE À JOUR SUR LE PROGRAMME DE SPÉCIALISATION

- B. Pawlowska fournit au CA une mise à jour sur le Programme de spécialisation. Le Collège continue d'envoyer des messages ciblés aux titulaires de permis qui n'y sont pas inscrits, mais dont le nom figure sur les listes de titulaires de permis devant comparaître prochainement à des audiences. Ces listes sont fournies chaque mois au Collège par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada (CISR) et elles sont contrevérifiées avec les données d'inscription au Programme de spécialisation du Collège.
- B. Pawlowska indique que jusqu'à présent :
  - 598 titulaires de permis ont terminé le programme
  - 565 titulaires de permis y sont actuellement inscrits
  - 42 titulaires de permis s'y sont inscrits, puis se sont désistés
- B. Rempel mentionne qu'en dépit de l'augmentation des inscriptions, plusieurs titulaires de permis ne se sont pas encore inscrits au programme et, par conséquent, pourraient ne pas le terminer suffisamment à l'avance pour respecter l'échéance du 1<sup>er</sup> juillet 2023.
- B. Pawlowska explique que le Collège continue d'informer les titulaires de permis à ce sujet au moyen de communications ciblées. Celles-ci précisent les conséquences de ne pas terminer le Programme de spécialisation avant l'échéance du 1er juillet 2023.

Une réunion avec le président du CISR et d'autres membres du personnel est prévue le 3 octobre 2022 dans le but de mettre en place des communications coordonnées sur les mesures à prendre concernant les titulaires de permis qui ne terminent pas le programme avant l'échéance du 1er juillet 2023.

### GUIDE D'INTERPRÉTATION DU CODE DE DÉONTOLOGIE - PROCESSUS DE 6. **CONSULTATION PROPOSÉ**

B. Rempel, président du Comité de la gouvernance et des mises en candidatures (CGMC) informe le CA que le Collège a rédigé une ébauche d'un Guide d'interprétation du Code de déontologie des titulaires de permis du Collège des consultants en immigration et en citoyenneté (Code).

Rédigé en langage clair, ce guide a pour but de fournir aux titulaires de permis des directives quant à la conformité aux normes professionnelles établies dans le Code. La tenue d'une consultation supplémentaire avec les titulaires de permis est nécessaire pour valider le contenu de l'ébauche actuelle et fournir des exemples concrets, le cas échéant.

À cette fin, il est recommandé de distribuer l'ébauche du quide à un groupe de travail composé de CRIC, de CRIEE et d'autres parties prenantes pour recueillir des commentaires qui feront l'objet de discussions lors des 2 réunions de groupe prévues en octobre 2022.

Le Guide d'interprétation sera modifié en fonction des commentaires reçus et distribué au groupe de travail pour s'assurer qu'il ne comporte pas de lacunes graves, après quoi il sera mis au propre, traduit et remis au CGMC et au CA aux fins d'approbation.

Une fois approuvé, le guide sera lancé en janvier 2023.

Motion présentée par B. Rempel et appuyée par J. Henry :

**Il EST RÉSOLU QUE** la création d'un groupe de travail au mandat restreint, selon les modalités présentées au CA, afin qu'une consultation supplémentaire soit menée auprès des parties prenantes en vue d'achever le Guide d'interprétation du Code proposé par le Collège, soit par la présente approuvée.

### **RÉSOLUTION ADOPTÉE**

# 7. NOMINATION DE MEMBRES SUPPLÉMENTAIRES AU COMITÉ DE LA GOUVERNANCE ET DES MISES EN CANDIDATURE

B. Rempel informe le CA que le mandat du CGMC autorise la nomination d'un maximum de 5 membres au comité. Lors de sa première réunion du 20 septembre 2022, les 3 membres actuels du comité ont déterminé qu'il serait avantageux d'y compter d'autres membres. N. Beaudry et J. Burke ont accepté de siéger au CGMC s'ils sont nommés par le CA.

Motion présentée par J. Burke et appuyée par R. Dennis :

**IL EST RÉSOLU QUE** N. Beaudry et J. Burke, CRIC, soient par la présente nommés au CGMC, chacun siégeant jusqu'à la nomination de son successeur.

## **RÉSOLUTION ADOPTÉE**

### 8. ASSEMBLÉE INAUGURALE DES TITULAIRES DE PERMIS

- J. Murray mentionne que la Loi sur le Collège et le Règlement administratif stipulent qu'une assemblée des titulaires de permis doit être tenue chaque année, et que le CA doit en déterminer la date, l'heure et l'endroit. Conformément au paragraphe 66.3 du Règlement administratif, l'ordre du jour de telles assemblées se limite aux points suivants :
  - a) la présentation par le président et chef de la direction du rapport annuel et des états financiers annuels vérifiés;
  - b) l'allocution du président du CA à l'assemblée;
  - c) l'élection des administrateurs élus qui doivent être élus; [NE S'APPLIQUE PAS]
  - d) les questions des titulaires de permis à l'endroit du CA;
  - e) toute question supplémentaire que le CA ajoute à l'ordre du jour.

Pour encourager la participation, le Collège propose de tenir une séance d'information sur le Code (Guide d'interprétation) à l'intention des titulaires de permis immédiatement après l'assemblée inaugurale des titulaires de permis.

Motion présentée par M. Baram et appuyée par N. Beaudry:

IL EST RÉSOLU QUE l'assemblée inaugurale des titulaires de permis ait lieu le 1er décembre 2022, à partir de 13 h (HE), à l'hôtel Holiday Inn Toronto International Airport, situé à Toronto, en Ontario.

### **RÉSOLUTION ADOPTÉE**

### 9. RAPPORT ANNUEL

J. Murray présente l'ébauche du Rapport annuel 2021-2022 qui souligne les derniers mois du Conseil de réglementation des consultants en immigration du Canada et sa prorogation à titre de Collège. «Passer le flambeau et se tourner vers l'avenir » est le thème du Rapport annuel. Il note que, une fois créés, les règlements afférents à la Loi sur le Collège fourniront des directives quant au contenu des futurs rapports annuels du Collège et que les états financiers qui ont été approuvés aujourd'hui seront inclus également à la version finale du Rapport annuel.

Motion présentée par M. Baram et appuyée par T. D'Souza :

## IL EST RÉSOLU QUE :

- [1] Le Rapport annuel 2021-2022 du Collège soit approuvé tel qu'il est présenté;
- [2] Le personnel du Collège soit par la présente enjoint à déposer immédiatement un tel rapport auprès du ministre.

### **RÉSOLUTION ADOPTÉE**

### PRINCIPES EN MATIÈRE DE RÉMUNÉRATION 10.

R. Harrington indique que des principes en matière de rémunération sont essentiels aux initiatives du Collège visant à attirer et à fidéliser les employés. Une fois approuvés par le CA, ces principes en matière de rémunération viendront appuyer le travail accompli jusqu'à présent par le Collège pour élaborer les descriptions de poste, les évaluations de poste et les échelles salariales.

Il s'agit de l'une des nombreuses initiatives prises par le Collège pour passer de la législation provinciale à la législation fédérale et permettre à l'organisme de se conformer, entre autres choses, aux lois sur l'équité salariale.

A. Lambert informe le CA de l'élaboration des principes proposés en matière de rémunération qui soutiendront une main-d'œuvre stable et capable de s'adapter, seront flexibles pour s'adapter au marché du travail et offriront des occasions de contribution et d'avancement tangibles.

- une structure salariale de base concurrentielle,
- un processus d'évaluation des emplois structuré et cohérent,
- une gestion structurée de la rémunération,

des examens périodiques des échelles salariales et des pratiques de gestion de la paie.

A. Lambert suggère que le Collège, en vue de demeurer concurrentiel sur le marché, s'attache à harmoniser les salaires au 50e percentile des échelles salariales établies. Cela permettra d'embaucher et de fidéliser des employés qualifiés et compétents en plus de trouver un juste équilibre entre rémunération concurrentielle et responsabilité financière. Selon les études consultées par A. Lambert, la majorité des organismes de réglementation professionnels au Canada s'appuient sur ce point de référence.

Motion présentée par B. Rempel et appuyée par J. Henry:

IL EST RÉSOLU QUE les principes en matière de rémunération soient par la présente approuvés.

### **RÉSOLUTION ADOPTÉE**

# **RÉUNION FERMÉE AU PUBLIC (SÉANCE À HUIS CLOS)**

### **SÉANCE À HUIS CLOS** 11.

Motion présentée par M. Baram et appuyée par R. Dennis :

IL EST RÉSOLU QUE la réunion se poursuive à huis clos à 14 h 37, HE.

## **MOTIONS À HUIS CLOS**

Motion présentée par N. Beaudry et appuyée par B. Rempel:

# **IL EST RÉSOLU QUE:**

- [1] Toutes les motions adoptées à huis clos soient examinées par la présente en séance publique de la réunion;
- [2] La réunion du CA se poursuive en séance publique.

### **RÉSOLUTION ADOPTÉE**

Le président du CA note que les résolutions ont été adoptées lors de la séance à huis clos.

Motion présentée par J. Henry et appuyée par J. Singh:

IL EST RÉSOLU QUE l'actif net affecté de 4 000 000 \$ servant à financer les réclamations contre les administrateurs et les dirigeants soit renommé « Actif net affecté aux administrateurs et dirigeants et à l'exonération de la responsabilité civile » et qu'il soit maintenu au niveau de financement en vigueur.

### **RÉSOLUTION ADOPTÉE**

Motion présentée par B. Rempel, et appuyée par M. Baram :

**IL EST RÉSOLU QUE** le processus proposé visant à respecter l'obligation légale d'examiner le rendement des dirigeants du Collège soit par la présente approuvé tel qu'il est présenté.

## **RÉSOLUTION ADOPTÉE**

Motion présentée par M. Baram et appuyée par J. Singh:

IL EST RÉSOLU QUE la réunion soit à nouveau une séance publique à 15 h 50, HE.

## **RÉSOLUTION ADOPTÉE**

## 12. PROCHAINE RÉUNION ET AJOURNEMENT

La prochaine réunion sera tenue en personne et sur Zoom le jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2022 à 10 h 30, HE.

Motion présentée par N. Beaudry et appuyée par B. Rempel:

IL EST RÉSOLU QUE la réunion soit par la présente ajournée à 15 h 54, HE.

## **RÉSOLUTION ADOPTÉE**

J. Burke, CRIC	J. Dhother
Vice-président du CA	Secrétaire de séance